



04.09.2003 - 16:27 Uhr

(crs) Entretien relatif à l'intervention de la police glaronnaise

Berne (ots) -

A la suite de l'intervention controversée de la police glaronnaise du début juillet envers des requérants d'asile, un entretien portant sur cet incident a réuni jeudi la Croix-Rouge suisse (CRS) et la direction de l'assistance sociale du canton de Glaris. A cette occasion, la CRS a exprimé le souhait qu'à l'avenir de telles actions fassent l'objet d'une meilleure concertation.

Le 3 juillet au petit matin, la police glaronnaise avait procédé sans avertissement préalable à des fouilles dans le centre de transit CRS de Rain à Ennenda, ainsi que dans des logements de Lindenthal, de Rüti et de Matt. La CRS a demandé des explications aux autorités glaronnaises. Une enquête a été ouverte, mais elle n'a pas encore abouti.

Ont pris part à la discussion M. Robert Marti, chef du département de l'assistance sociale du canton de Glaris, Daniel Biedermann, directeur de la CRS, et Hans-Beat Moser, chef du département Migration. En raison de la procédure en cours, la direction de police faisait défaut.

La CRS a tout intérêt à ce que l'ordre règne dans ses centres de transit et ne suppose donc pas à des perquisitions. En revanche, elle a plaidé au cours de la discussion en faveur d'une concertation préalable. Comme il est d'usage dans d'autres cantons, la direction du centre doit être informée des perquisitions en vue de sorte quelle puisse mieux entourer les requérants d'asile durant les fouilles.

La CRS souligne le fait qu'on a partiellement affaire à des personnes chassées de leur pays par les hostilités. Selon la Convention de Genève sur les réfugiés, les requérants d'asile jouissent par principe des mêmes droits civils que les réfugiés et les autres habitants. Grâce au service ambulatoire pour les victimes de la torture et de la guerre, la CRS dispose d'une longue expérience de la thérapie des réfugiés traumatisés. Or, cette expérience confirme qu'il faut épargner à ces êtres les épreuves qui pourraient raviver, voire renforcer leurs traumatismes.

Informations : André Pfanner-Meyer, chef adjoint du département Migration, mobile 079 / 347 82 34.

Ce texte peut être téléchargé sur le site www.redcross.ch.